

NOM DE LA COLLECTIVITÉ

Code INSEE : _____

SIRET : _____

Toutes les communes et EPCI de métropole et d'outre-mer peuvent adhérer à l'Association VILLES INTERNET sans aucune discrimination liée à leur appartenance politique ou à leur taille.
Syndicats, métropoles, départements, régions, nous contacter pour établir la convention de coopération.

RÉFÉRENT*

PRÉNOM : _____

NOM : _____

FONCTION : _____

TÉL : _____

COURRIEL : _____

En charge de la relation avec l'association Villes Internet*MAIRE OU REPRÉSENTANT LÉGAL**

PRÉNOM : _____

NOM : _____

FONCTION : _____

TÉL : _____

COURRIEL : _____

TRANSMISSION COMPTABLE Chorus pro

CODE DE SERVICE* : _____

NUMÉRO D'ENGAGEMENT* : _____

PRÉNOM & NOM : _____

FONCTION : _____

TÉL : _____

COURRIEL : _____

DROITS DES MEMBRES

- Espace Membre personnalisé sur www.villes-internet.net ainsi que l'accès à votre Mosaïque
- Affichage public de la marque territoriale territoire, ville ou village internet
- Invitation gratuite à nos webinaires et aux instances de gouvernance (AG)
- Accompagnement spécifique à notre offre de services sur devis
- Participation au Label territoires, villes et villages internet
- Référencement dans l'Atlas :
 - Inscription des élus, agents et acteurs
 - Accès aux coordonnées et aux retours d'expérience
- Tarif préférentiel pour participer au congrès des élus au numérique

**COTISATION ANNUELLE
0.07€ PAR HABITANT⁽¹⁾**

PLANCHER 55 € - PLAFOND 6000€, PLAFOND EPCI ET SYNDICAT 7000€ NON SOUMIS À LA TVA

J'APPROUVE LES STATUTS DE L'ASSOCIATION DISPONIBLES SUR WWW.VILLES-INTERNET.NET ET M'ENGAGE POUR 3 ANS AVEC VILLES INTERNET⁽²⁾**SIGNATURE**

DATE DE L'ADHESION : _____

BULLETIN À RETOURNER PAR COURRIER À**ASSOCIATION VILLES INTERNET 13-15 RUE DE LA BÛCHERIE 75005 PARIS****CONTACT ADMINISTRATIF**
01 55 06 09 30 - compta@villes-internet.net

SIRET 443 118 823 00048

RÉFÉRENCES BANCAIRES
Banque CRÉDIT MUTUEL
IBAN FR76 1027 8041 0200 0210 9010 117 / BIC CMCIFR2

PAIEMENT SOUS 30 JOURS À RÉCEPTION DE FACTURE

LA FACTURE D'ADHÉSION EST ADRESSÉE LE 2 JANVIER DE CHAQUE ANNÉE JUSQU'À DÉSENGAGEMENT
(À ADRESSER PAR COURRIER 1 MOIS AVANT LA FACTURATION ANNUELLE DU 2 JANVIER)

COMPTES PUBLIÉS AU JOURNAL OFFICIEL

(1) MONTANT AJUSTÉ SUR LA BASE DE LA POPULATION DE RÉFÉRENCE TOTALE INSEE OU DÉCLARÉ EN PRÉFECTURE

(2) TOUTE ADHÉSION DONNE DROIT À UNE VOIX À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET PERMET LA CANDIDATURE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION. POSSIBILITÉ DE DÉSENGAGEMENT MOTIVÉ